
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE

1. ADMINISTRATION

- Convention relative à la mise en place d'un service commun de taxis sur le périmètre des 12 communes du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2. PERSONNEL

- Fixation du nombre de représentants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail communs à la ville et au centre Communal d'action Sociale.
- Présentation du plan de formation 2018.

3. FINANCES

- Modification du dispositif de paiement des prestations municipales par chèque emploi service universel (CESU).
- Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 27 mars 2018 portant sur le transfert de la Maison pour Tous.
- Subvention en faveur de l'Association Sportive du Collège Paul Eluard.

4. CULTURE

- Convention "Défi Actions Culturelles" avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Modification du projet d'établissement et règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique.

5. SPORTS

- Modification de la tranche d'âge pour l'accès à l'Ecole Municipale des Sports.

6. TRAVAUX

- Avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Guyancourt et la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines relatif au réaménagement du Mail des Saules.
- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Guyancourt et la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines pour la requalification de la place du marché et de ses abords, du boulevard du Château et la création d'une coulée verte.
- Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIGEIF et le SIPPAREC pour la collecte et la vente des certificats d'économies d'énergie.

7. URBANISME

- Conventions de commercialisation de l'opération immobilière des terrains de Dampierre entre la ville de Guyancourt et la société 3D Développeurs.
- Approbation de la Charte de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay.

8. PERISCOLAIRE

- Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs.

N.B. : Après la tenue de la séance du Conseil Municipal, les documents faisant l'objet d'une délibération, peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique.